



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 81590

## Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur l'enveloppe de postes accordés par les pouvoirs publics aux entreprises d'insertion. De nombreuses sociétés accomplissent un travail remarquable depuis près de 20 ans, au service de nos politiques d'emploi et d'insertion. En Lorraine, l'entreprise ENVIE 2E Lorraine, dont l'activité se situe dans le retraitement et la revente des déchets d'équipement électriques et électroniques, ce sont plus de 500 personnes en rupture avec le monde du travail qui ont bénéficié, ces dernières années, d'un contrat de travail leur permettant de se projeter vers un projet professionnel et de trouver une solution pérenne pour 60 % d'entre eux. Depuis 2009, la réduction des postes couverts par les pouvoirs publics met hélas en péril le fondement social et le devenir de ce type d'entreprise. Si le plan de relance a permis de compenser le déficit d'emploi, celui-ci est arrivé à échéance le 31 mai 2010. Dans les prochains mois, à titre d'exemple seuls 33 des 58 postes doivent être couverts dans cette entreprise, ce qui crée un manque à gagner, une déstabilisation de la situation financière de l'entreprise et une remise en cause profonde de sa mission. Compte tenu du contexte de crise, de l'efficacité de ces structures, et de l'urgence des situations d'emplois et d'insertion dans notre pays, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour continuer de soutenir activement cette filière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81590

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Jeunesse et solidarités actives

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 2010, page 6861

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)